



FFvolley

Commission Fédérale Sportive

RIS n°6 Semaines n°46 et 47
Diffusé le 29 novembre 2024

Relevé des Infractions Sportives « Compétitions Nationales »

Dossiers

DOSSIER n°14 : CHATEAUDUN VOLLEY-BALL 0286397

- Lors des rencontres CMQ005 et CMQ006 du 10 novembre 2024, le club du CHATEAUDUN VOLLEY-BALL a inscrit sur les feuilles des matchs trois joueurs non régulièrement qualifiés.

DOSSIER n°15 : CLUB OMNISPORTS DE SAINT-FONS 0690033

- Lors de la rencontre 2FA041 du 23 novembre 2024, le CLUB OMNISPORTS DE SAINT-FONS a inscrit sur la feuille de match une joueuse non régulièrement qualifiée.

Conformément à l'article 4.2 du RGISA, les GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre leurs observations par courrier électronique.